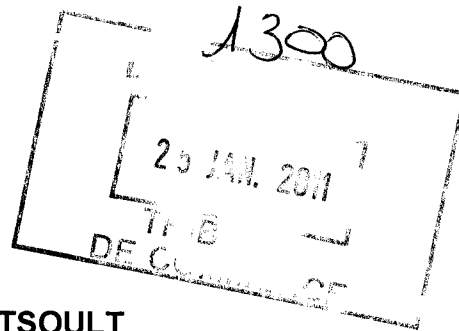


ACEVEX
Société à Responsabilité Limitée
Au capital 15.244,90 euros
siège social : 6, rue du Bel Air 95560 MONTSOULT
RCS PONTOISE 411 546 880



**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 25 NOVEMBRE 2010**

Le 25 novembre 2010 à 8 heures,

L'associé unique de la société ACEVEX, la société T.R.C.C. consulting représentée par son Président, Monsieur Eric TOFFART a pris les décisions suivantes

PREMIERE RESOLUTION

Pour faire suite, à la cession de la totalité des parts sociales de la société ACEVEX à la société TRCC consulting, Monsieur Jean-François LECUE a présenté sa démission qui est acceptée.

il est décidé de nommer à compter de ce jour

Monsieur Eric TOFFART, Expert comptable diplômé, inscrit au tableau de l'ordre des experts comptables de la région parisienne, demeurant 30 BIS, rue Bergère 75009 PARIS, Président de ACEVEX, en qualité de gérant pour une durée indéterminée.

DEUXIEME RESOLUTION

Pour faire suite aux cessions de parts évoquées sous la résolution précédente, il est décidé que l'article 8 des statuts sera, de plein droit, remplacé par les dispositions ci-après à compter de ce jour ,

ARTICLE 8 - PARTS SOCIALES

Les parts sociales sont attribuées comme suit

- SAS TRCC consulting 1.000 parts sociales

Total égal au nombre de parts composant le capital social.

Le reste de l'article demeure inchangé.

TROISIEME RESOLUTION

Il est décidé de transférer le siège social du 6, rue du Bel Air 95560 MONTSOULT au 63, rue Charles de Gaulle 78730 SAINT ARNOULT EN YVELINES, à compter de ce jour

En conséquence l'article 4 des statuts sera désormais libellé comme suit

ARTICLE 4 - SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé 63, rue Charles de Gaulle 78730 SAINT ARNOULT EN YVELINES.

Le reste de l'article demeure inchangé.

QUATRIEME RESOLUTION

Il est décidé modifier la date d'exercice social qui été le 31 décembre pour la fixer désormais au 30 juin; le prochain exercice social ouvert le 1er janvier 2010 sera donc clos le 30 juin 2011

Par la suite l'exercice commencera le 1er juillet pour se terminer le 30 juin.

En conséquence l'article 17 des statuts sera désormais libellé comme suit

ARTICLE 17 - EXERCICE SOCIAL - COMPTES SOCIAUX

Chaque exercice social a une durée d'une année, qui commence le 1er juillet et finit le 30 juin.

Le reste de l'article demeure inchangé.

CINQUIEME RESOLUTION

Il est décidé de céder l'actuelle clientèle géographiquement située dans le Val d' Oise à la société ACEVEX filiale de la société TRCC consulting , le prix de cession sera fixé conformément aux usages couramment pratiqués et admis par la profession.

SIXIEME RESOLUTION

Il est décidé de modifier la dénomination sociale A C E V E X Assistance Conseil Expertise Comptable du Vexin qui sera désormais ACEVEX.

En conséquence l'article 3 des statuts sera désormais libellé comme suit

ARTICLE 3 - DENOMINATION

La dénomination de la Société est A C E V E X.

Le reste de l'article demeure inchangé.

SEPTIEME RESOLUTION

Pour faciliter le projet d'apport partiel d'actif que la société TRCC consulting doit consentir à ACEVEX, (qui concerne sa branche totale d'activité d'expertise comptable des bureaux de St Arnoult en Yvelines et Dourdan), il est décidé de d'adjoindre un **nom commercial qui sera « TRCC consulting »**.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'associé unique.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'TOM' or similar, written in a cursive style.